

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00247

CHARTREUSE DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ - ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET L'ANIMATION DE LA CHARTREUSE - SOUTIEN À LA 39 EME ÉDITION DES MUSICALES DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240024710

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

CHARTREUSE DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ - ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET L'ANIMATION DE LA CHARTREUSE - SOUTIEN A LA 39 EME EDITION DES MUSICALES DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

Saint-Etienne Métropole a identifié le site de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez comme site touristique majeur. Il constitue un atout important du développement de l'attractivité de la Métropole. Cette reconnaissance a présidé de l'engagement constant de Saint-Etienne Métropole dans la gestion et la valorisation de la Chartreuse qui bénéficie également des labels « Plus beau village de France » et « Village de Caractère » en Loire.

Parallèlement et conjointement, l'Association pour la Sauvegarde et l'Animation de la Chartreuse participe aussi à l'animation du site en organisant l'accueil de nombreuses expositions et animations mais aussi des concerts de musique classique « les Musicales ».

En 2024, l'Association organisera la 39^{ème} édition des Musicales de Sainte-Croix-en-Jarez qui se déroulera les 15, 22 et 29 septembre 2024.

La thématique cette année est « Les couleurs inattendues » autour de 3 concerts. L'édition 2023 avait réuni plus de 400 personnes.

Cet évènement est porté par l'Association pour la sauvegarde et l'animation de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez et pour laquelle une subvention de Saint-Etienne Métropole est attendue. Le budget prévisionnel 2024 s'élève à 13 000 € HT. Afin d'accompagner cette manifestation, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour la Sauvegarde et l'Animation de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez pour l'organisation des Musicales 2024 à hauteur de 1 500 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention afférente et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2024, gestionnaire Tourisme, destination CHART, article 65748.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE